

LA BOUSSOLE LITURGIQUE

S E R V I C E D E L I T U R G I E D U D I O C È S E D E J O L I E T T E

2 NOVEMBRE 2013

Numéro 2

Pour célébrer le 50^e anniversaire de la promulgation de la Constitution *Sacrosanctum Concilium* (SC) sur la sainte liturgie, nous poursuivons dans ce numéro 2 de *La boussole liturgique* notre lecture de l'actualité de la liturgie. Nous parlerons du concile lui-même et de l'originalité de la Constitution.

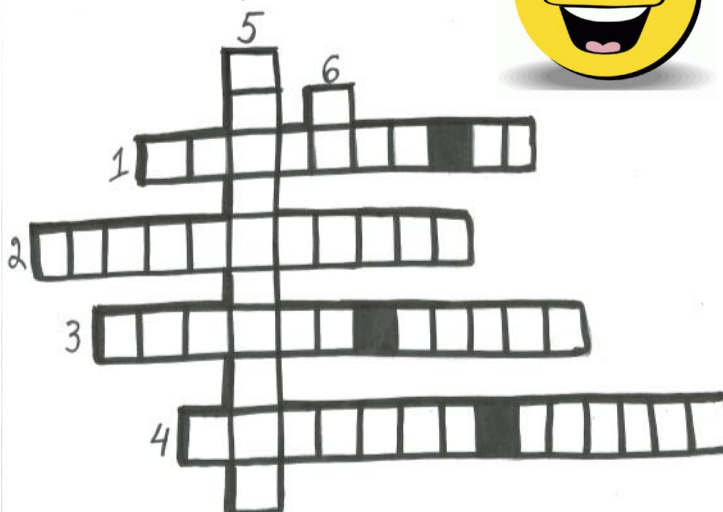
LE CONCILE VATICAN II

Rappelons d'abord que le concile Vatican II a été préparé par trois années de travaux et s'est déroulé de 1962 à 1965. Il a été incontestablement un grand moment de rencontre pour les 2500 évêques réunis et leurs experts. Cet événement majeur du 20^e s., marquant une période de renouveau et d'espérance, fait maintenant partie de l'histoire, mais ce n'est pas en 50 ans qu'il peut porter tous ses fruits ! Vatican II reste un appel à aller de l'avant, à devenir chrétien et à annoncer l'Évangile au cœur d'un monde qui change. Vatican II est un héritage de grande qualité (environ 700 pages réparties en 16 documents conciliaires) qui continue d'inspirer l'Église des années à venir, notamment dans le domaine liturgique.

Pour comprendre et revisiter spécifiquement SC, il faut se rappeler que le *Mouvement liturgique* (survenu en France, Belgique et Allemagne) et l'action des papes au 20^e s. avaient largement préparé le terrain. Par ailleurs, *chose très importante*, on ne peut isoler ce texte des autres documents conciliaires. Une lecture transversale permettra de mieux comprendre en quoi la constitution liturgique a ouvert des pistes pour la suite du concile. Enfin, il faudra mentionner les défis actuels, afin de mieux les aborder, par ce retour aux sources.

VÉRIFIONS NOS CONNAISSANCES

1. Concile qui s'est déroulé de 1962 à 1965.
2. Il en est question dans le chapitre 2 de la Constitution de la liturgie.
3. Il en est question dans le chapitre 4 de la Constitution de la liturgie.
4. Il en est question dans le chapitre 6 de la Constitution de la liturgie.
5. Mouvement qui a largement préparé le terrain au Concile au sujet de la liturgie.
6. Abréviation de la Constitution de la sainte liturgie.



Joël Chouinard, répondant diocésain et Sr Chantal Desmarais. liturgie@diocesedejoliette.org



LA BOUSSOLE LITURGIQUE

L'ORIGINALITÉ DE LA CONSTITUTION LITURGIQUE

La restauration liturgique promue à Vatican II ...

«consiste à organiser les textes et les rites de telle façon qu'ils expriment avec plus de clarté les réalités saintes qu'ils signifient, et que le peuple chrétien, autant qu'il est possible, puisse facilement les saisir et y participer par une célébration pleine, active et communautaire» (SC 21).

Il s'agit non seulement de changer les manières de célébrer, de modifier les règles et les rubriques, mais de s'interroger sur le sens de la célébration chrétienne elle-même et de la communauté qui célèbre. Parmi les documents conciliaires, quatre seulement ont le titre majeur de constitution, notamment la liturgie, car elle touche à un domaine essentiel de la vie de l'Église et du chrétien.

Le document est consistant : il comporte 130 paragraphes. Un chapitre premier (préambule, n^{os} 5 à 46) prépare la table pour les six chapitres qui suivent en abordant les principes généraux pour la restauration et le progrès de la liturgie. Le chapitre deux concerne l'Eucharistie (n^{os} 47-58), le chapitre trois les autres sacrements et les sacramentaux (n^{os} 59-82), le chapitre quatre l'office divin (n^{os} 83-101), le chapitre cinq l'année liturgique (n^{os} 102-111), le chapitre six la musique sacrée (n^{os} 112-121), le chapitre sept l'art sacré et le matériel du culte (n^{os} 122-130).

Remarquons en conclusion que le concile a voulu embrasser la totalité du culte chrétien et pas seulement les sept sacrements. SC embrasse l'entière de la liturgie et prépare le remodelage de tout le culte chrétien, jusqu'aux rites mineurs tels que les bénédictions, car aucun n'est inutile. SC est aussi une sorte de loi-cadre pour la réforme liturgique. Sans entrer dans les détails, elle souligne pour chaque rite quelques éléments essentiels à approfondir et dans quel esprit il faut les vivre. À suivre...

(cf. André Haquin, revue *Feu nouveau*, n^o 1, octobre et novembre 2012, p.5)



QU'EST-CE QUE C'EST ?

LE MOUVEMENT LITURGIQUE

Le **mouvement liturgique** est un courant réformateur catholique apparu en France au milieu du XIX^e siècle avec la publication de « l'année liturgique » de Prosper Guéranger et en Allemagne avec des théologiens comme Valentin Thalhofer (auteur du *Handbuch der katholischen Liturgik*). Son objectif était de « faire de nos assemblées des communautés de prière » (Dom Bernard Botte), par la meilleure connaissance et l'amour de la liturgie et de faire une étude critique de la tradition liturgique pour en extraire la substance.

Le « mouvement liturgique » commence véritablement au début du XX^e siècle, en lien avec un renouveau plus large (biblique, patristique, théologique, œcuménique). La Belgique, la France et l'Allemagne y jouèrent un rôle majeur.

Le pape Pie XII promulgue, en 1947, la première encyclique entièrement consacrée à la liturgie: *Mediator Dei*; puis, fit plusieurs réformes liturgiques. En 1956, il déclarait même que le mouvement liturgique était comme le « passage du Saint Esprit dans son Église ».

http://fr.wikipedia.org/wiki/Mouvement_liturgique